

Vous êtes salarié

Vous avez un problème de santé : Ne restez pas seul !

Vous avez des inquiétudes sur votre avenir professionnel.

**Notre équipe peut vous aider et vous accompagner avant
ou pendant l'arrêt de travail.**

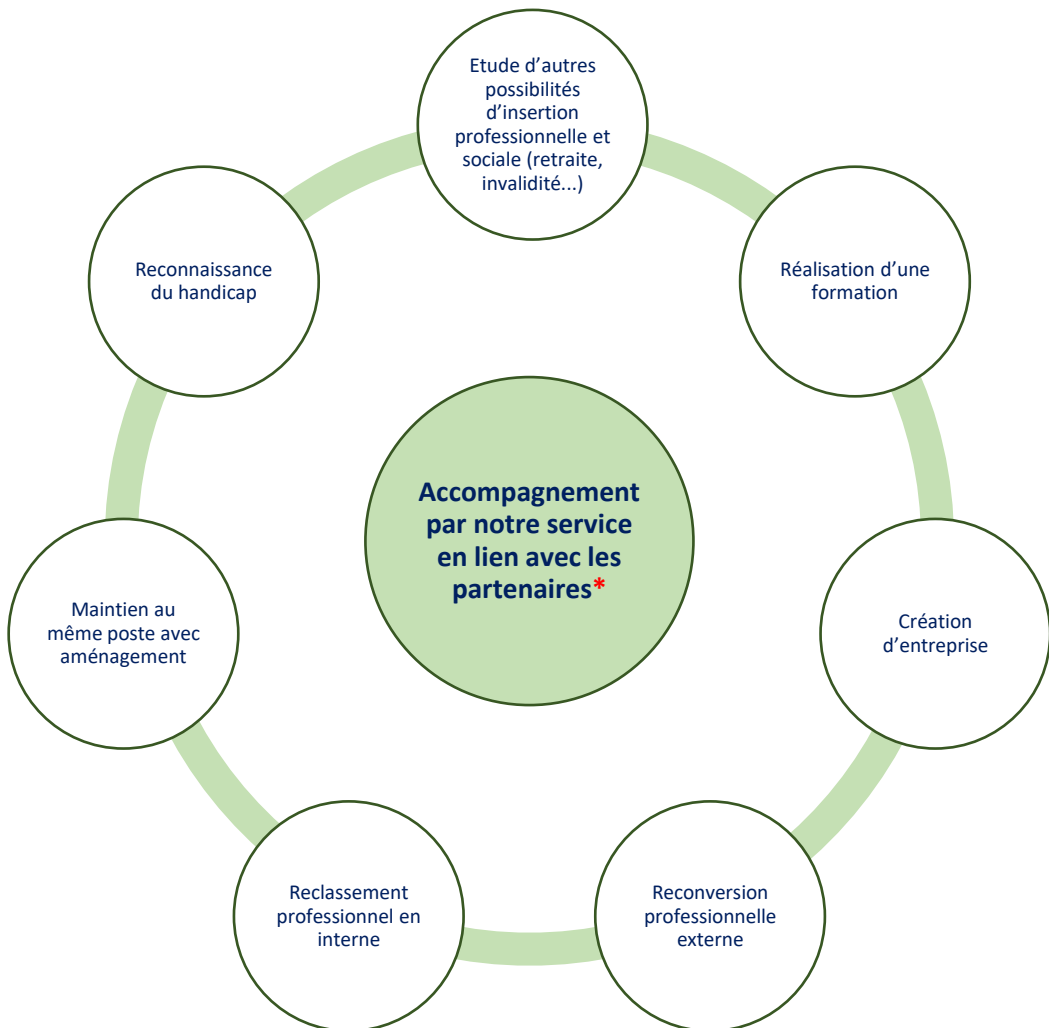


**Cet accompagnement est inclus dans les cotisations de
votre entreprise.**

Nos objectifs !



- ✓ Vous aidez à maintenir une activité professionnelle compatible avec votre état de santé.
- ✓ Vous accompagnez sur le plan socioprofessionnel.



*** Partenaires : CAP EMPLOI, MDPH, AGEFIPH, CPAM, CARSAT...**

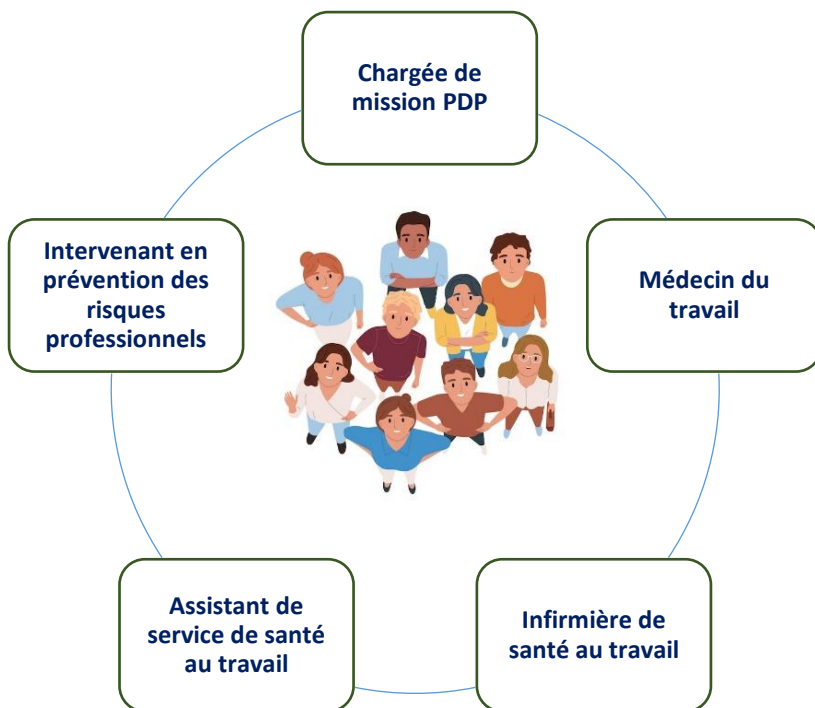
L'organisation de l'accompagnement par notre service



-
- 1 - Visite médicale avec le médecin du travail / infirmière de santé au travail.
 - 2 - Avec votre accord, le médecin du travail informe la chargée de mission PDP de votre souhait d'être accompagné.
 - 3 - La chargée de mission PDP prend contact avec vous dans un délai de 15 jours pour fixer un premier rendez-vous.
 - 4 - Accompagnement de la chargée de mission PDP, en collaboration avec le médecin du travail.
 - 5 - Sollicitation de partenaires.
 - 6 - Concrétisation du projet.

Au terme de cet accompagnement, nous assurons un suivi.

Votre équipe pluridisciplinaire



SPSTI GAS BTP

1 rue Emile Cazier

51100 REIMS

03.26.48.42.10

<https://www.gasbtp.fr/>

Vos contacts

Cellule PDP

pdp@gasbtp.com

03.26.48.47.40